

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit novembre deux mille douze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31/10/2012

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Roger DESROCHES (en remplacement de Dominique GILLES), Dominique DUNAUD, François ENGELIBERT (en remplacement de Michelle MONDIT), Alain FAUCHER, Catherine GAUTHIER, Valérie GIROIR, Hubert LEHMANN, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT, Sabine VINCENT

EXCUSES : Gérard BARRAUD, Catherine CELESTIN, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Nadine MAGY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2012-122 : FINANCES – FISCALITE – ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Vu les délibérations des communes sur rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Président expose qu'il a été soumis à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées, lors de la réunion du 30 octobre 2012, une révision des charges transférées pour les communes de Saint-Léonard de Noblat et de Saint-Paul.

Monsieur le Président précise que cette révision porte pour la commune de Saint-Léonard de Noblat, sur la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours au titre des primes pour les sapeurs-pompiers et pour la commune de Saint-Paul, sur la participation au syndicat Monts et Barrages. Pour les huit autres communes de l'Intercommunalité, les attributions de compensation ne sont pas modifiées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer la nouvelle attribution de compensation, pour ces deux communes, calculée à partir des données inscrites dans le rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées.

Commune	AC 2012
Champnétery	- 674,29
Le Châtenet en Dognon	- 6 678,06
Eybouleuf	- 7 377,05
La Geneytouse	- 11 249,73
Royères	27 460,68
Saint Denis des Murs	28 244,51
Saint Léonard de Noblat	673 838,81
Saint Martin Terressus	283 444,43
Saint Paul	52 256,89
Sauviat sur Vige	266 474,12

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
28 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Décide de fixer, pour chaque commune, le montant de l'attribution conformément au tableau ci-dessus,

Demande le remboursement, pour les communes présentant une attribution de compensation négative, soit 674,29 € pour la commune de Champnétery, 6 678,06 € pour la commune du Châtenet en Dognon, 7 377,05 € pour la commune d'Eybouleuf et 11 249,73 € pour la commune de La Geneytouse.

Décide que cette attribution sera versée par douzième,

Charge Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. C. Leblois', written over a horizontal line.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Date de transmission de l'acte : 14/11/2012

Date de réception de l'accusé de réception : 14/11/2012

Numéro de l'acte : 2012-122 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20121108-2012-122-DE

Date de décision : 08/11/2012

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité